

ces belles fêtes, Monseigneur assista à une séance donnée en son honneur au Couvent des Sœurs de la Charité.

Longue vie à Monseigneur l'Évêque de Rimouski!

ASSOCIATION DE N.-D. DE LA BONNE MORT

Monseigneur C.-O. Gagnon, zéléteur diocésain de cette Association, peut maintenant fournir à Messieurs les Curés qui en ont besoin, des *listes d'associés*, ainsi que des *billets d'inscription* et des *notices*.

Le moyen le plus simple de répandre cette dévotion dans une paroisse, semble être celui qu'a pris Monsieur le Curé de Saint-Malo. Vingt zélatrices se partagent la paroisse et recueillent une fois l'année la contribution annuelle (pas obligatoire) qui a été fixée à cinq sous, prenant en même temps les noms des nouveaux membres qui veulent s'inscrire. Le nombre des associés de cette paroisse dépasse actuellement deux mille. Il y a plusieurs autres paroisses où l'Association est tout à fait en honneur, par exemple Saint-Ubalde, Deschambault, Saint-Philippe de Néri.

Toutes les personnes qui se font inscrire sont, de ce fait, membres de l'Association et ont droit aux prières et aux faveurs spirituelles accordées par le Saint-Siège. Il y a certaines pratiques recommandées aux associés, mais aucune n'est obligatoire.

Aucune contribution obligatoire n'est exigée des nouveaux associés, mais il est d'usage, quand la chose est possible, qu'au moins à l'entrée dans l'Association, une offrande soit faite pour assurer : 1° la célébration des messes prescrites par les statuts en faveur des Associés vivants et défunts ; — 2° l'entretien de la chapelle de N.-D. de la Bonne Mort à Rome ; — 3° la propagande en faveur de l'Association dans le monde entier, selon le désir formel du Saint-Siège.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.